



Un plan d'action pour les

droits des enfants au Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Un plan d'action national pour les droits des enfants 2022- 2026 expliqué aux enfants
version imprimée en allemand: Kinderrechte in Luxemburg - Ein Aktionsplan für Kinderrechte in Luxemburg
isbn: 978-99959-1-334-2

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, septembre 2022

rédaction : Service des Droits de l'enfant
 Service presse et communication

ISBN: 978-99959-1-336-6
Layout: Service presse et communication

www.men.lu
<http://droitsdelenfant.men.lu>

version intégrale du PAN



Le plan d'action national 2022 – 2026

Zesumme fir d'Rechter vum Kand

Ensemble pour les droits de l'enfant

Tous les êtres humains ont des droits. Si tu as moins de 18 ans, tu as des droits propres. Ces droits sont des règles que 196 pays ont approuvées pour te permettre à toi et à tous les enfants de grandir en sécurité. Ces droits sont inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) que le Luxembourg a adoptée en 1993.

En 2022, le Luxembourg a défini un plan en 64 actions : chacune des actions est un engagement du gouvernement de protéger les droits des enfants au Luxembourg. Ces actions ont été développées à la suite de recommandations que l'Organisation des Nations Unies (ONU)¹ a faites pour améliorer les droits de l'enfant au Luxembourg.

Ces actions s'adressent aux enfants :

- de tous les âges
- de toutes les cultures et religions
- tristes ou heureux
- toujours et surtout s'ils ont besoin d'aide
- qui vivent avec leurs parents
- qui ne vivent pas avec leurs parents
- qui viennent au Luxembourg d'un pays de guerre ou en crise.

Sache que tous les enfants du monde ont les mêmes droits ! Peu importe où ils vivent, peu importe s'ils sont pauvres ou riches, en situation de handicap ou non, peu importe quelle langue ils parlent, quelle religion ils pratiquent ou quelle que soit leur culture. Ils ont tous les mêmes droits.

¹ L'Organisation des Nations Unies (ONU) est une organisation mondiale chargée de faire respecter la paix dans le monde. Elle a été créée après la Deuxième Guerre mondiale. Pour plus d'infos : <https://www.ungeneva.org/fr/un-for-kids>

Les 8 principaux thèmes de ce plan

1.

La participation et l'information des enfants

Tu as le droit de donner ton avis et d'être écouté pour les décisions qui te concernent. Tu as le droit de recevoir des informations adaptées à ton âge. Par exemple, le droit d'exprimer ton opinion et d'être écouté quand il s'agit du choix de ton sport.

2.

Le droit à une identité et à la protection contre la discrimination

Tu as le droit d'avoir un nom, une nationalité et de connaître tes parents. Tous les enfants ont le droit d'être traités de manière égale (peu importe ta nationalité, ta culture, ta religion, ton sexe...).

3.

La garantie de garder ses liens avec sa famille

Tu as le droit de voir tes parents régulièrement, même si tu ne peux pas vivre avec eux.

4.

Le droit à la santé et au soutien en cas de besoins spécifiques

Si tu as un besoin spécifique (un handicap), tu as le droit de recevoir une aide spéciale à l'école, au sport ou pendant tes loisirs.

5.

La protection contre la violence

Personne n'a le droit de te faire du mal. Il existe des lois définies pour te protéger.

6.

Une justice adaptée aux enfants

Les avocats et les juges doivent traiter les enfants de manière juste et égale, les écouter et répondre à leurs besoins.

7.

La prise en charge des mineurs non accompagnés

Tous les enfants qui arrivent seuls au Luxembourg, sans leur famille ou parents, ont le droit de recevoir une aide et une protection.

8.

Une aide aux enfants en contexte de crise

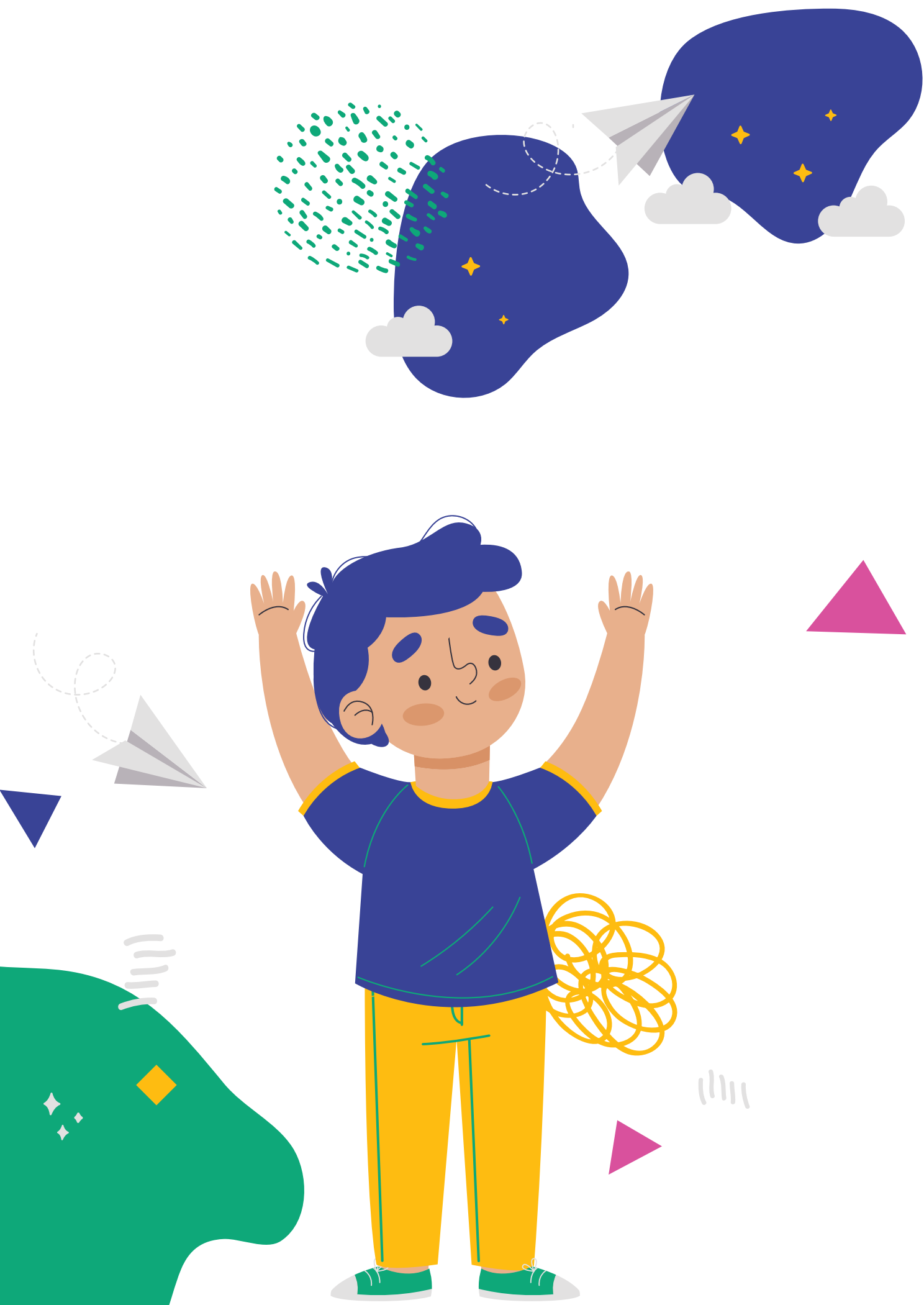
Tous les enfants qui arrivent au Luxembourg d'un pays en guerre ont le droit de recevoir de l'aide et une protection.

Le Luxembourg s'est engagé à te garantir tous ces droits et à faire en sorte à ce qu'ils soient respectés. Les décisions qui te concernent sont prises dans ton intérêt supérieur.

Intérêt supérieur de l'enfant

Lorsque les adultes prennent des décisions qui te concernent, ils doivent tenir compte de ta situation, analyser ce qui est important dans ta vie (ta vie en famille, ton école, tes amis, ton alimentation) et bien évaluer les pour et les contre pour prendre la décision qui répond le mieux à tes besoins. Ils doivent t'écouter et t'expliquer pourquoi la décision qui te concerne a été prise.





1. Participation et information

§ articles 12, 13, 17 de la CIDE

Quels sont les besoins au Luxembourg ?

- ▶ Écouter et demander l'avis des enfants pour des décisions qui les concernent.
- ▶ Informer les enfants de leurs droits dans un langage qu'ils comprennent.

Qu'est-ce qui est fait au Luxembourg ?

- ▶ Des groupes de parole dans lesquels les enfants peuvent donner leurs avis sont créés. Ces avis sont alors pris en compte par les adultes. Exemples de groupes de paroles pour les enfants : la **CHICO**, le **Klasserrot**.
- ▶ Le **Piwitsch**, est un magazine d'information rédigé par et pour les élèves des cycles 3 et 4 de l'enseignement fondamental.
- ▶ Des activités pédagogiques sur les droits de l'enfant au cycle 3.1 sont organisées.
- ▶ Des affiches qui expliquent les droits de l'enfant sont distribuées : affiches à objets cachés.

Tu trouves le magazine
Piwitsch ici :



Tu trouves l'affiche
à objets cachés ici :



CHICO - c'est quoi??
plus d'informations ici :



Participation

Tous les jours, on te dit ce qu'il faut faire, par exemple : brosser les dents, faire les devoirs etc... Il est normal que les adultes fixent des règles, comme ils ont appris ce qui est bon pour toi. Or, tu as le droit de connaître les raisons de ces règles. Les adultes doivent t'écouter et tenir compte de ton avis, lorsqu'ils prennent une décision qui te concerne. Par exemple, tu as ton mot à dire dans le choix de ton sport ou de tes activités après l'école. À l'école aussi, les enfants ont le droit de participer aux décisions qui les concernent (p.ex : règles de la classe). La participation, c'est aussi le droit d'être informé. Si par exemple tu es malade, le docteur doit t'expliquer ce que tu as et ce qui va se passer. Tous les enfants ont le droit de participer et de recevoir les informations utiles. Attention ! Cela ne signifie pas que tu prendras les décisions toi-même. Cela veut dire que ton avis sera entendu.

Kannerrot

Ce sont des groupes de parole mixtes, organisés par des communes, des écoles, des maisons-relais ou d'autres organismes et qui permettent aux enfants de donner leur avis et de s'exprimer sur des décisions qui les concernent, comme par exemple sur des sujets comme le sport, la vie dans la commune ou l'alimentation.

2. Identité et protection contre la discrimination

§ **articles 2, 8 de la CIDE**

Quels sont les besoins au Luxembourg ?

- ▶ Donner la possibilité à chaque enfant de connaître ses parents biologiques.
- ▶ Faire en sorte que chaque enfant, né de parents non-mariés ait les mêmes droits que les enfants nés de parents mariés.
- ▶ Faire en sorte que chaque enfant ait les mêmes chances à l'école, peu importe le revenu des parents.

Qu'est-ce qui est fait au Luxembourg ?

- ▶ Des lois sont changées pour que les enfants aient tous les mêmes droits, peu importe s'ils sont nés de parents mariés et ou de parents non-mariés.
- ▶ De nouvelles lois sont créées qui permettent à chaque personne qui vit au Luxembourg et qui a, par exemple, été adoptée, de demander des informations sur ses parents biologiques.
- ▶ La participation des enfants aux activités à l'école est rendue possible, peu importe combien d'argent leurs parents gagnent.



Le droit à une identité

Chaque enfant a droit, dès sa naissance à un nom et à une nationalité. Dans la mesure du possible, l'enfant a aussi le droit de connaître ses parents. L'État doit respecter le nom, l'identité et la nationalité de l'enfant et si l'enfant n'en a pas, l'État doit l'aider à les rétablir:

<https://lespetitscitoyens.com/a-voir/droit-a-un-nom-une-nationalite/>

<https://www.youtube.com/watch?v=kfObNAg4Pk8>

Discrimination

La discrimination, c'est le fait d'être traité de manière différente et injuste par les autres. Par exemple, si dans une même situation, tu es traitée moins bien qu'une autre personne à cause de ta couleur de peau, ton sexe, ton âge, ta nationalité, ta langue ou ta religion, tu es alors « discriminé ».

**Scanne le code QR pour voir les vidéos
qui t'expliquent ce qu'est la discrimination :**



3.

Garder ses liens avec sa famille

§ articles 9, 20, 25 de la CIDE

Quels sont les besoins au Luxembourg ?

- ▶ Faire en sorte que les enfants qui ne peuvent pas vivre avec leur famille, puissent garder un contact régulier avec leurs parents, frères et sœurs.
- ▶ Diminuer les placements des enfants dans les foyers d'accueil.
- ▶ Continuer à offrir aux enfants, qui ne peuvent pas vivre avec leurs parents, des conditions de vie justes.

Qu'est-ce qui est fait au Luxembourg ?

- ▶ Les aides pour les parents sont renforcées afin qu'ils puissent vivre aussi longtemps que possible avec leurs enfants, même dans des situations difficiles.
- ▶ Les familles qui accueillent un enfant d'une autre famille sont soutenues.



Les droits des enfants qui ne vivent pas avec leurs parents

Parfois, la vie fait que les parents n'arrivent pas à s'occuper de leurs enfants pour différentes raisons. Il se peut que les parents aient des problèmes d'argent, des problèmes de santé ou des problèmes psychologiques. Quand ces problèmes deviennent graves, ils n'arrivent plus à s'occuper de leurs enfants et dans ces cas, les enfants doivent être placés dans des foyers ou dans des familles d'accueil qui vont s'occuper d'eux. Lorsqu'un enfant est placé, il a le droit de continuer à voir ses parents. Les conditions dans lesquelles l'enfant vit, doivent être évaluées régulièrement.

Famille d'accueil

Une famille d'accueil est une famille qui pourra accueillir, aider et protéger un enfant, pendant un certain temps. Souvent un enfant est placé dans une famille d'accueil lorsque ses parents ne sont pas en mesure de s'occuper de lui. Cette famille d'accueil ne remplacera pas ses parents. Elle s'occupera de l'enfant uniquement jusqu'à ce qu'il puisse retourner vivre chez ses parents.

Foyer d'accueil

Un foyer d'accueil est un lieu de vie où l'enfant peut grandir et s'épanouir en sécurité, pendant le temps où ses parents ne peuvent pas s'occuper de lui.



Pour plus d'informations, scanne ce code QR:



4.

Le soutien des enfants à besoins spécifiques

§ **article 23 de la CIDE**

Quels sont les besoins au Luxembourg ?

- ▶ Aider les enfants qui ont des besoins spécifiques à participer plus facilement à la vie de tous les jours.
- ▶ Continuer à protéger les enfants qui ont des besoins spécifiques contre la discrimination (voir page 8).
- ▶ Proposer plus de formations aux adultes qui travaillent avec les enfants à besoins spécifiques.
- ▶ Embaucher plus d'adultes qui travailleront avec les enfants à besoins spécifiques.

Qu'est-ce qui est fait au Luxembourg ?

- ▶ La participation des enfants à besoins spécifiques à des cours est simplifiée, comme par exemple aux cours scolaires, cours de musique et de sport, etc.
- ▶ Plus d'adultes sont embauchés pour travailler avec les enfants à besoins spécifiques.
- ▶ Plus de formations sont proposées aux adultes qui travaillent avec les enfants à besoins spécifiques.
- ▶ Les lois sont modifiées pour mieux aider les enfants qui ont des besoins spécifiques.
- ▶ Le transport scolaire des enfants à besoins spécifiques est rendu plus simple.



Personne à besoins spécifiques

Une personne à besoins spécifiques est une personne pour laquelle un besoin d'aide a été diagnostiqué. Il y a plusieurs formes de besoins spécifiques. Par exemple, si une personne est paralysée des jambes, on parle de « handicap moteur ». Si une personne n'entend ou ne voit pas bien, on parle de « handicap sensoriel ». Si la personne a du mal à raisonner, on parle de « handicap mental ». Dans tous les cas, ces personnes ont le droit de recevoir une aide adaptée.

Scanne le code QR pour voir une vidéo qui t'explique ce qu'est le handicap :



Si tu ressens une difficulté et que tu veux demander de l'aide, tu peux en parler à ton instituteur et à l'équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) de ton école.

5.

La protection contre la violence

§ article 19 de la CIDE

Quels sont les besoins au Luxembourg?

- ▶ Protéger les enfants contre toutes les violences.
- ▶ Aider les enfants qui ont été victimes de violences.
- ▶ Informer les enfants sur leurs droits et sur les situations de violence qui peuvent être dangereuses.

Qu'est-ce qui est fait au Luxembourg?

- ▶ Publication et diffusion de documents qui informent sur les risques et qui indiquent où trouver de l'aide.
- ▶ Des formations sont proposées aux adultes travaillant avec les enfants pour qu'ils puissent mieux reconnaître le danger et protéger les enfants.



Violence

La violence, c'est quand on fait quelque chose, volontairement, pour faire du mal à une personne. Par exemple, quand on insulte une personne, on commet une violence verbale. Quand on frappe ou blesse une personne, on commet une violence physique. Quand un adulte touche les parties intimes d'un enfant, il commet une violence sexuelle. Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence, y compris dans ta famille et tous les établissements qui accueillent des enfants.

La vidéo *Dem Vicki säi Geheimnis* explique la violence sexuelle aux enfants :



QUIZ



Trouve les 5 mots cachés qui te font penser à la violence

a	d	f	r	a	p	p	e	r
g	e	e	i	d	d	r	l	i
i	v	s	r	t	f	k	g	g
r	o	s	e	c	o	u	p	o
p	i	é	f	j	a	m	a	l
m	r	é	w	f	x	g	d	e
u	t	s	e	c	o	u	e	r

Solution page 19

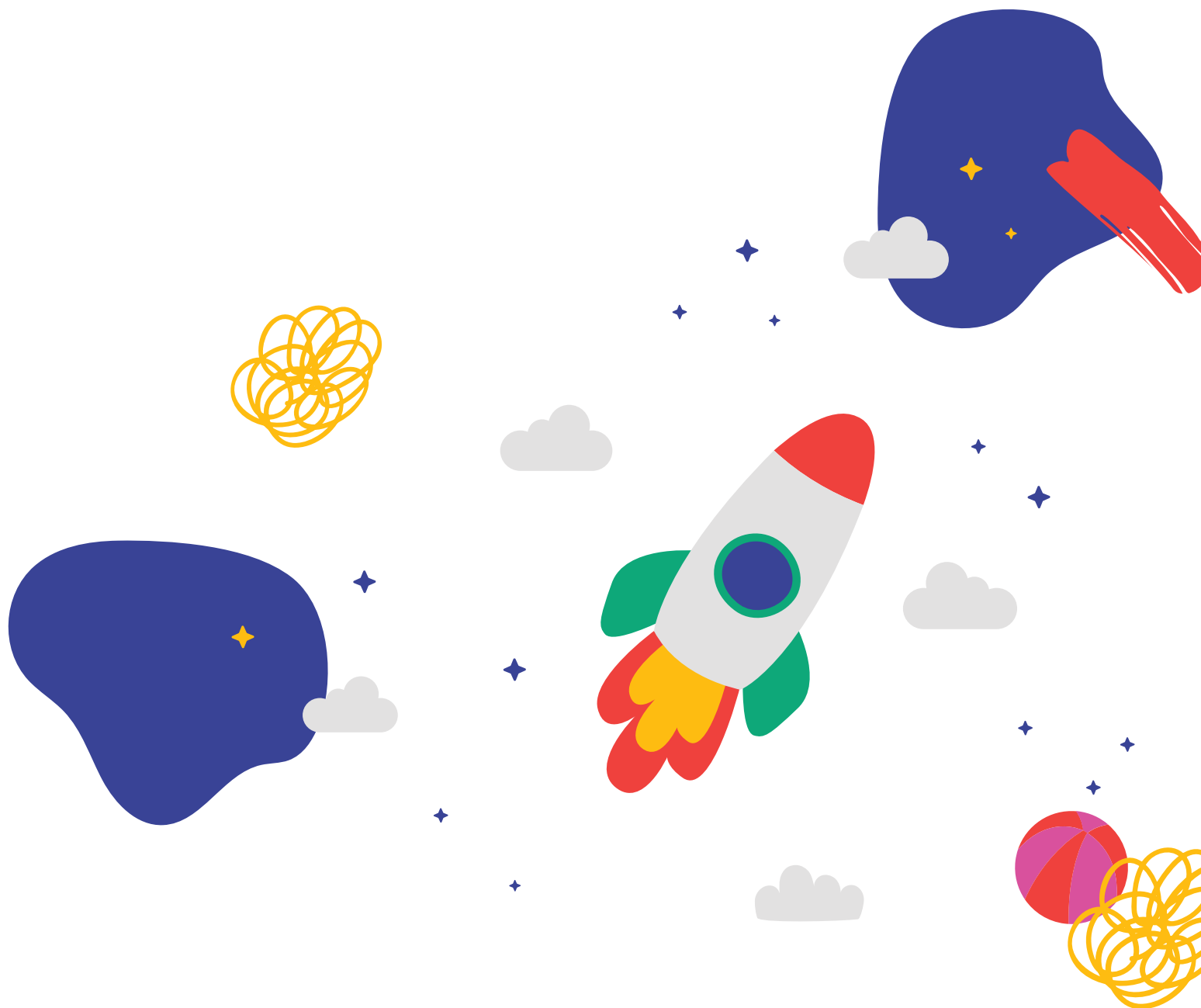
BON À SAVOIR!



Si tu as été victime de violence, tu dois parler à quelqu'un de confiance.

Tu peux trouver de l'aide auprès de:

- Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher: www.okaju.lu / tél.: 26 12 31 24
- Office national de l'enfance: www.officenationalenfance.lu / tél.: 8002-9393
- Kanner-Jugendtelefon: www.kjt.lu / Tel.: 116 111
- Bee-Secure Helpline: <https://www.bee-secure.lu/de/helpline/>
tél.: 8002 1234 (Pour les dangers liés à l'internet)



6.

Une justice adaptée aux enfants

§ article 40 de la CIDE

Quels sont les besoins au Luxembourg ?

- Faire en sorte que les enfants qui doivent aller au tribunal soient traités de manière juste et adaptée à leurs besoins et à leur âge.
- Faire en sorte que les enfants, qui sont témoins ou victimes, soient traités au tribunal d'une façon adaptée à leur âge.

Qu'est-ce qui est fait au Luxembourg ?

- Une aide gratuite par un avocat est prévue pour chaque enfant qui doit aller au tribunal.
- Des mesures adaptées à l'âge des enfants sont prévues pour les enfants qui n'ont pas respecté la loi.
- Les enfants sont informés en détail de la procédure devant le tribunal et ont le droit d'être entendus et pris au sérieux.



QUIZ

EXPLICATION DES TERMES « LOI, JUSTICE ET DÉLIT »

Quelle explication correspond à quel terme ? Insère le bon numéro dans le carré derrière les phrases ci-dessous.

- Règle créée par l'État qui permet de bien vivre ensemble dans un pays.
- Assure et garantit que le droit soit respecté dans un pays.
- Quelque chose qui n'est pas autorisé par la loi (que quelqu'un fait pour faire du mal à quelqu'un d'autre).

☐
☐
☐

1. LOI
2. JUSTICE
3. DÉLIT

Solution page 19

Ce code QR te mène vers une vidéo
qui explique tes droits en justice :



BON Â SAVOIR!



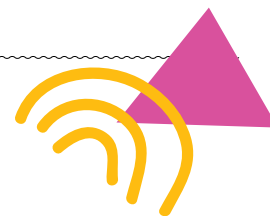
Sais-tu qu'au Luxembourg, en tant qu'enfant, tu as le droit de demander de l'aide gratuite d'un avocat ?

Tu peux t'adresser au Service de l'Assistance Judiciaire:
45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg / tél.: 46 72 72-1 / Email: aj@barreau.lu

Lorsque tes droits n'ont pas été respectés (par exemple, dans certains pays des enfants ne sont pas admis à l'école à cause de leur origine ou parce qu'ils ne peuvent pas payer les livres scolaires) et que **tu n'as trouvé aucune solution dans ton pays**, tu as la possibilité de te plaindre auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Si tu veux en savoir plus sur ce sujet, scanne ce Code QR:





7.

La prise en charge des mineurs non accompagnés

§ article 22 de la CIDE

Quels sont les besoins au Luxembourg?

- ▶ Continuer à protéger les enfants non accompagnés contre les discriminations.
- ▶ Faire en sorte que les mineurs non accompagnés continuent à recevoir tout type d'aide, comme un logement sûr.

Qu'est-ce qui est fait au Luxembourg?

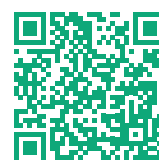
- ▶ Un document est créé, qui explique les règles et qui indique les services d'aide pour les enfants non accompagnés dans un langage simple et compréhensible, adapté à leur âge.
- ▶ Des logements adaptés sont proposés aux enfants qui arrivent au Luxembourg sans parent ou sans membre de famille.



Mineurs non accompagnés

Les mineurs non accompagnés sont des enfants qui ont moins de 18 ans et qui arrivent seuls dans un pays, sans leur père, ni mère, ni un adulte pour les représenter. Ces enfants ont droit à une protection spéciale. Ils ont droit à un lieu où habiter en sécurité, comme un foyer ou une famille d'accueil. Ils ont droit à un tuteur qui sera présent pour les aider dans les activités de tous les jours (école, sport, habits, docteur, médicament, argent de poche...) Ils peuvent aussi se faire aider pour rechercher leurs parents afin de les faire venir au Luxembourg.

**Si tu veux savoir ce qui se passe
avec les mineurs non accompagnés au Luxembourg,
scanne ce code QR pour voir une vidéo explicative :**



8. Une aide aux enfants en contexte de crise

§ articles 19, 35, 39 de la CIDE

Quels sont les besoins au Luxembourg ?

- ▶ Continuer à protéger les enfants qui sont dans des situations de crise.
- ▶ Protéger les enfants en situations de crise contre le risque d'exploitation par des personnes malintentionnées.

Qu'est-ce qui est fait au Luxembourg ?

- ▶ Le droit d'aller à l'école reste garanti pour les enfants réfugiés.
- ▶ Des logements sont proposés aux enfants réfugiés au Luxembourg.
- ▶ Une brochure qui contient des informations sur les droits, la protection et les services qui aident au Luxembourg est distribuée en plusieurs langues.



Contexte de crise - voici deux exemples de situations de crise :

- une pandémie : une pandémie est une maladie qui se répand au-delà des frontières et touche toute la population. Si la pandémie est grave, comme la COVID-19, elle peut mener aux fermetures d'écoles et ralentir l'économie d'un pays. On considère alors qu'il s'agit d'un contexte de crise.
- une guerre : comme en Syrie ou en Ukraine, où d'un jour à l'autre, des personnes ont dû quitter le pays dans lequel elles vivent.

Réfugiés

Les réfugiés sont les personnes qui doivent quitter leur pays d'origine sans le vouloir. Dans certains pays, les habitants n'ont pas le droit d'avoir une opinion différente ou de parler une autre langue que celle des personnes au pouvoir. Ainsi, lorsque ces gens ont peur pour leur vie, ils ne voient pas d'autre solution que de quitter leur propre pays. Quand ils quittent leur pays dans ces conditions, ils deviennent « réfugiés » là où ils arrivent.

Traite

La traite d'enfants est la capture et le commerce des enfants. Les enfants sont tenus prisonniers, revendus comme esclaves dans d'autres régions du monde. Ils sont forcés à faire un travail illégal.

BON Â SAVOIR!



Schouldoheem:



Durant la pandémie COVID-19, le site internet **Schouldoheem** a été créé. Tu peux y télécharger les dossiers thématiques de la Summerschool. Ces dossiers ne remplacent pas les cours à l'école, mais sont un complément utile pour approfondir un sujet ou réviser pendant les vacances.

Pour toute question sur l'école, tu peux aussi contacter par téléphone la helpline 8002-9090..

Tu es au Luxembourg depuis peu ? Tu te poses des questions sur ton avenir ou ton année scolaire ?

Contacte alors le **SECAM**. C'est le service de scolarisation des enfants étrangers. Si tu ne parles pas les langues du pays, ce service cherchera un traducteur qui t'aidera à t'exprimer.

L'accueil se fait en langues luxembourgeoise, française, allemande, anglaise et portugaise (autres langues sur demande).

Adresse:

29, rue Aldringen,
L-1118 Luxembourg,
B.P. L-2926 Luxembourg

Tél.: 247-76570

Email: secretariat.secam@men.lu



Adresses des services d'aide et de renseignement

- **Kanner – Jugendtelefon**
Telefonische Unterstützung für Kinder und Jugendliche
<https://www.kjt.lu/fr/> - Tél.: 116 111
- **Office nationale de l'enfance (ONE)**
Soutien et aide : tous les jours du lundi au vendredi
<https://www.officenationaleenfance.lu/> - Tél.: 8002-93 93
- **Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher**
www.okaju.lu - Tél.: 28 37 36 35
- **Bee Secure Helpline**
Aide par téléphone gratuite, anonyme et confidentielle
<https://www.bee-secure.lu/de/helpline/> - Tél.: 8002 1234

SOLUTION P. 12

a	d	f	r	a	p	p	e	r
g	e	e	i	d	d	r	l	i
i	v	s	r	t	f	k	g	g
r	o	s	e	c	o	u	p	o
p	i	é	f	j	a	m	a	l
m	r	é	w	f	x	g	d	e
u	t	s	e	c	o	u	e	r

SOLUTION P.14

- Règle créée par l'État qui permet de bien vivre ensemble dans un pays.
- Assure et garantit que le droit soit respecté dans un pays.
- Quelque chose qui n'est pas autorisée par la loi
(que quelqu'un fait pour faire du mal à quelqu'un d'autre)

1

2

3

